



**DÉCISION DU MAIRE**  
N° 2025 – 150

*Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats*

**CULTURE**

**CONTRAT DE CESSIION DE DROITS DE REPRESENTATION – ASSOCIATION OPOPOP / SPECTACLES DU 20/12/2025**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération 22-155 du conseil municipal en date du 18/07/2022 relative aux dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » ;
- Vu le devis n° 2025/09 de l'association reçu en date du 09/09/25 ;
- Considérant le souhait de la Médiathèque de proposer un spectacle pour les festivités de Noël 2025 ;

**DECIDE**

- De signer, ou son représentant ayant reçu délégation, le contrat de cession de droits de représentation avec l'association OPOPOP sise Dijon (21000), aux conditions suivantes :
  - o Type de prestation : spectacle ROSIE ROSE BABY,
  - o Date : 2 représentations 20/12/25 16h30 et 18h,
  - o Lieu : Médiathèque E. Cœurderoy,
  - o Montant : 1 400 € TTC ;
- De dire que les dépenses seront imputées à la section 6232 du chapitre 011 de l'exercice en cours.



A Tonnerre, le 29 septembre 2025  
Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre